

Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

Commune de VALENCE

Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

PRÉFET DE LA DRÔME

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan édité le: 30-01-2024

Echelle: 1:10 000

Légende

- PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunications PT3
- A4 : Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
- AC1 : Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AC4 : SPR, AVAP ou ancienne ZPPAUP
- AR3 : Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine
- AS1 : Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine - protection immédiate
- AS1 : Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine - protection rapprochée
- AS1 : Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine - protection éloignée
- EL3 : Servitudes de halage et de manège
- EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
- I4 : Servitudes relatives à l'installation des canalisations électriques
- INT1 : Servitudes au voisinage des cimetières
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)
- PM2 : Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
- T5 : Servitudes aéronautiques de décollage (aérodrômes civiles et militaires).
- T8 : Protection des installations de navigation et d'atterrissage

0 500 1 000 m

